

## Opérateur de chariot élévateur

**Arrêtez, Observer, Agissez prudemment !**



Pour être opérateur et conduire un chariot élévateur, il faut une attestation de connaissances. La présente formation vous procure cette attestation, mais elle va plus loin en vous informant des obligations de chaque intervenant et des outils à l'interne, qui assureront la conformité de l'entreprise.

**L'objectif de cette formation est :**

- assurer ou confirmer les procédures d'opération pour un travail d'opérateur de chariot ~ élévateur, télescopique, de nacelle et / ou de plateforme motorisée ;
- assurer les connaissances et les compétences de tous les travailleurs concernées par cette procédure ;
- procurer une attestation de compétences à l'opérateur - cariste ;

Cette formation est obligatoire pour tous les opérateurs de chariots élévateurs dans votre organisation et sur chantiers de construction. Elle passe en revue les éléments qu'il faut obligatoirement vérifier avant d'utiliser les chariots élévateurs à petite charge et à grande charge, dans les normes qui sont citées à l'article 256 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST).

Il doit être mentionné de votre politique d'établissement, de la formation et du développement des compétences de nos caristes, du fonctionnement d'un chariot élévateur, de notre environnement de travail et de nos méthodes de travail avec un chariot élévateur. Dans cette formation, on revoit votre politique et on s'assure que tout y est.

La présentation est communiquée par 5 heures théorique et de 2 à 3 heures de pratique. La validation est appuyée d'un test théorique et d'un test pratique.

Cette formation procure une attestation de connaissances de 4 ans au participant. Elle procure également un certificat en SST à l'entreprise.

**Note :** *Nous vous offrons également une deuxième formation pour opérateur de chariots élévateurs et autres véhicules de levage, en tant que rappel annuel. Elle peut être considérée comme partie de votre programme de prévention.*

## Opérateur de chariot élévateur

Conditions en vigueur mises à jour : août 2016

durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 à 8 heures selon le groupe : pour communiquer la formation aux opérateurs, aux superviseurs et aux gestionnaires – théorie et pratique.</li> </ul>
nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 à 8 participants, provenant de votre entreprise ou pouvant être jumeler à d'autres participants de d'autres entreprises.</li> </ul>
où	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chez le client. <ul style="list-style-type: none"> <li>des frais de déplacement de 50¢/km pourraient être facturés, si la formation se donne à plus de 50 KM de Montréal (100 km aller-retour).</li> </ul> </li> </ul>
quand	<ul style="list-style-type: none"> <li>Du lundi au samedi, selon la convenance.</li> </ul>
coût	<ul style="list-style-type: none"> <li>185\$ par participant, payable la journée de formation. ~ prix avantageux pour un groupe ~</li> </ul>
pré-requis nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>aucun</li> </ul>
objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer ou confirmer les procédures d'opération à l'utilisation d'un chariot élévateur et d'un véhicule de levage, dans votre entreprise (votre politique d'établissement) ;</li> <li>Assurer les connaissances et les compétences de tous les opérateurs de chariots élévateurs, télescopiques, de nacelles et de plateformes motorisées dans votre organisation ;</li> <li>Procurer une attestation de compétences à l'opérateur ;</li> <li>Favoriser la mise en place d'un processus d'amélioration dans votre organisation.</li> </ul>
contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>La formation traite des sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>introduction à la Loi C21 et à la CSST - obligations de chacun en SST</li> <li>la sécurité sur les chariots élévateurs, télescopiques, une nacelle et une plateforme motorisée ;</li> <li>les ÉPI nécessaires à l'opérateur de véhicules de levage ;</li> <li>explications des règles de conduite, des mesures de sécurité, le freinage, les virages ;</li> <li>la vérification quotidienne / annuelle ;</li> <li>l'analyse de risques, un environnement de travail sécuritaire, la signalisation, les couloirs à respecter, la manutention, le transport et l'entreposage de produits dangereux, interpréter SIMDUT ;</li> <li>les contrôles, les vérifications sur le terrain, selon les lois provinciale et fédérale ;</li> <li>des mises en situation (exercices) ;</li> <li>un test écrit et un test pratique pour obtenir l'attestation de compétences pour chaque participant.</li> </ul> </li> <li>La formation comprend des études de cas d'accidents déjà survenus, les analyses de risques, les recommandations, les outils de communications.</li> <li>Le cahier du participant inclut les procédures et les techniques de travail.</li> </ul>

## Opérateur de chariot élévateur

attestation de connaissances acquises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque participant reçoit une carte porte-monnaie d'attestation des connaissances acquises et nécessaires, pour accéder et/ou exécuter un travail d'opérateur de chariot élévateur, télescopique, d'une nacelle et d'une plateforme motorisée. Il est recommandé de refaire cette certification aux 4 ans ;</li> <li>• Le gestionnaire reçoit le contenu de la présentation et les documents de références ;</li> <li>• L'entreprise reçoit un certificat pour son implication et son encouragement à la Santé et Sécurité au Travail.</li> </ul>
soutien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement pendant toute la période de l'attestation de vos techniciens.</li> <li>• Vous bénéficiez également des mises à jour sur le sujet de cette formation et des conseils en gestion SST gratuitement durant cette période.</li> </ul>

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur mes honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, SVP me contacter au 514-754-2336.

**NOTE :**

*André Rousseau est formateur agréé d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Ressources Humaines et de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés.*

*De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourrait vous donner droit à des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services, sous forme de subvention.*

